

# Postee

*Postee Recc* 

## Conditions Générales d'Utilisation

OID de politique : 1.3.6.1.4.1.56045.2.1  
Version : v1.0 du 2/07/2023  
Classification : Public

## Table des matières

1	Définitions et acronymes.....	3
2	Utilisation du Service d'envoi et de réception d'une LRE.....	3
2.1	Inscription sur le Service.....	3
2.2	Acceptation des CGU.....	4
2.3	Vérification d'identité et authentification.....	4
2.4	Envoi d'une LRE.....	4
2.5	Acceptation ou Refus d'une LRE.....	5
2.6	Non réclamation d'une LRE.....	5
3	Preuves.....	5
3.1	Preuves générées par le service.....	5
3.2	Vérification des Preuves.....	6
4	Conservation des données.....	7
5	Obligations et responsabilités des Utilisateurs.....	7
6	Obligations et responsabilités de Postee.....	8
7	Données personnelles des Utilisateurs.....	9
8	Disponibilité du Service.....	10
9	Support technique.....	10
10	Invalidité d'une clause - nullité.....	11
11	Règlement des différends.....	11
12	Conditions financières.....	11
13	Absence de droit de rétractation.....	11
14	Résiliation.....	12

## Préambule

Le présent document définit les Conditions Générales d'Utilisation du service Postee Reco qualifié, service d'envoi recommandé électronique, ci-après dénommé le « Service ».

Le Service Postee Reco est qualifié au titre du règlement eIDAS (article 44) par l'ANSSI. Cette qualification est obtenue après un audit (reconduit tous les deux ans) par un organisme accrédité et selon les procédures en vigueur de l'ANSSI.

Le Service est de plus conforme à l'article R.53 du code des postes et des communications électroniques, conférant aux Postee Reco le statut de Lettre recommandée électronique équivalent à un envoi par lettre recommandée.

La politique correspondant à ces CGU est identifiée par l'OID suivant : 1.3.6.1.4.1.56045.2.1

Les questions relatives au Service peuvent être adressées par messagerie à [hello@postee.io](mailto:hello@postee.io) ou déposées sur le formulaire de contact du site Postee <https://postee.io>.

## 1 Définitions et acronymes

<b>ANSSI</b>	Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
<b>CGU</b>	Conditions générales d'utilisation
<b>Destinataire</b>	Personne physique ou morale désignée par un Expéditeur comme la personne à laquelle le Service doit transmettre une Lettre Recommandée Électronique
<b>Expéditeur</b>	Personne physique ou morale utilisant le Service pour envoyer une Lettre Recommandée Électronique à un Destinataire
<b>LRE</b>	Lettre Recommandée Electronique transmise par le Service
<b>Postee Reco</b>	Postee Reco désigne selon le cas le nom du Service fourni par Postee et objet de ces CGU, ou bien l'envoi recommandé électronique (ou LRE) que le Service permet d'envoyer
<b>Preuve</b>	Document électronique scellé par un cachet électronique avancé et horodaté par un horodatage électronique qualifié, et qui atteste de la survenance d'un événement relatif au cycle de vie d'une Lettre Recommandée Électronique
<b>Utilisateur</b>	Personne physique accédant au Service, agissant en son nom propre ou au nom d'une personne morale qu'elle représente

## 2 Utilisation du Service d'envoi et de réception d'une LRE

### 2.1 Inscription sur le Service

Toute personne physique ou morale peut s'inscrire sur le Service. L'Utilisateur doit fournir ;

- Ses données d'identité et e contact (email, téléphone) ;
- Les données d'identification de la personne morale qu'elle représente le cas échéant.

L'Utilisateur qui s'inscrit pour le compte d'une personne morale garantit qu'il dispose des pouvoirs suffisants pour représenter et engager cette personne morale. L'habilitation d'un Utilisateur à agir sur le Service pour le compte d'un Destinataire personne morale non enregistré requiert de plus l'accès à la notification de réception de la LRE. Des habilitations

supplémentaires peuvent être accordées par des Utilisateurs déjà associés à une personne morale.

## 2.2 Acceptation des CGU

Tout Utilisateur doit explicitement signifier son acceptation pleine et entière des présentes CGU pour valider son inscription.

Postee se réserve de droit de modifier les présentes CGU lorsqu'elle l'estime nécessaire. Les Utilisateurs inscrits en sont informés par Postee, avec un délai de prévenance d'un mois, dans la mesure du possible, avant leur entrée en vigueur. Chaque Utilisateur doit accepter les nouvelles CGU avant de pouvoir utiliser le Service une fois celles-ci entrées en vigueur.

## 2.3 Vérification d'identité et authentification

La validation initiale d'identité d'un utilisateur de type personne physique est réalisée à distance selon l'une des modalités suivantes :

- Par un moyen d'identification électronique, notifié au niveau européen ou certifié par l'ANSSI, qui satisfait aux exigences du niveau de garantie substantiel ou élevé.

Cette validation initiale d'identité concerne une personne physique qui se connecte au service.

Une personne physique ne peut accéder qu'aux courriers pour lesquels elle accède à la notification de réception. L'habilitation d'une personne physique à agir pour le compte d'une personne morale est soumise à la validation d'un administrateur du compte de cette personne morale sur le service. L'administrateur par défaut est l'utilisateur qui déclare le compte de la personne morale, accède à l'adresse mail de contact de l'entreprise et déclare être un représentant autorisé de cette personne morale. Le responsable légal d'une personne morale doit informer Postee de la fin de l'habilitation d'un utilisateur enregistré sur le service pour son entité.

Postérieurement à une validation initiale d'identité réussie, l'Utilisateur peut optionnellement obtenir un moyen d'authentification utilisable pour ses prochains accès au Service. Ce moyen est constitué par un mot de passe et un code à usage unique de type TOTP que l'utilisateur peut générer sur un terminal mobile personnel. Postee recommande à ses Utilisateurs d'installer dans ce but une application sécurisée et maintenue, telle que Google Authenticator ou Microsoft Authenticator. Ce moyen d'authentification est valable pour une durée de 3 ans, délai au-delà duquel l'Utilisateur doit effectuer une nouvelle vérification d'identité pour le renouveler.

A défaut d'obtenir ce moyen d'authentification, l'Utilisateur devra, pour déposer, accepter ou refuser une LRE, réaliser une nouvelle validation d'identité selon les modalités précitées.

## 2.4 Envoi d'une LRE

L'Utilisateur qui veut envoyer une Lettre Recommandée Electronique avec le Service doit :

- Indiquer s'il agit à titre personnel ou au nom d'une personne Morale à désigner le cas échéant ;
- Fournir le statut du Destinataire et les données d'identification de celui-ci :
  - o Statut personne physique ou personne morale ;
  - o Nom et prénom pour le cas d'un Destinataire personne physique ;
  - o Raison sociale et numéro SIREN pour le cas d'un Destinataire personne morale ;
  - o Adresse de messagerie électronique du Destinataire (utilisée pour la notification de réception) ;
  - o La ou les pièces jointes composant le contenu de la LRE.

Dans le cas où le Destinataire est une personne physique (par opposition à une personne morale), l'Expéditeur s'engage à avoir obtenu l'accord préalable de celle-ci pour l'envoi d'un recommandé électronique. Alternativement, l'Expéditeur peut mandater Postee pour recueillir ce consentement préalablement à l'envoi de la LRE.

Le Service ne procède à aucune modification des données contenues dans les LRE.

Le Service génère une Preuve de dépôt mise à disposition de l'Expéditeur.

Le Service émet une notification de réception d'une LRE au Destinataire. Cette notification est envoyée par email à l'adresse spécifiée par l'Expéditeur, sans dévoiler l'identité de l'Expéditeur ni le contenu de la LRE.

### 2.5 Acceptation ou Refus d'une LRE

Le Destinataire dispose d'un délai de 15 (quinze) jours à compter du lendemain de l'envoi de la notification de la réception d'un Postee Reco pour accepter ou refuser la Lettre Recommandée Electronique. Postee adresse au Destinataire qui n'a ni accepté ni refusé sa LRE une ou plusieurs relances avant la fin du délai prévu.

L'Utilisateur agissant pour le Destinataire doit procéder à sa vérification initiale d'identité ou à une authentification avant de pouvoir accepter ou refuser la LRE.

L'acceptation de la LRE donne un accès immédiat à l'identité de l'Expéditeur et au téléchargement des pièces jointes composant la Lettre Recommandée Electronique. L'acceptation est ainsi considérée comme la délivrance de la LRE et sa bonne réception par le Destinataire. Le Service génère une Preuve d'acceptation. Le Destinataire (ainsi que l'Expéditeur) peut télécharger les pièces jointes de la LRE sur toute la durée de conservation du courrier de celles-ci par le Service.

Le refus de la LRE interdit de façon définitive au Destinataire l'accès à l'identité de l'Expéditeur et au contenu du Postee Reco. Le Service génère une Preuve de refus. Le contenu du courrier reste accessible à l'Expéditeur seul sur toute la durée de conservation du courrier par le Service.

### 2.6 Non réclamation d'une LRE

Lorsque le délai de 15 (quinze) jours à compter du lendemain de l'envoi de la notification de la réception d'un Postee Reco est expiré sans acceptation ni refus de la LRE par le Destinataire, la LRE est considérée comme non réclamée.

Le Destinataire ne pourra alors plus prendre connaissance du contenu de la LRE ni de l'identité de l'Expéditeur et s'expose à toutes les conséquences légales que cela pourrait entraîner pour lui.

Le service utilise une solution de suivi des messages de notification permettant, dans la plupart des cas, d'identifier la consultation par son destinataire de la notification de réception du Postee Reco. Ainsi, pour un Postee Reco non réclamé, le service génère :

- une Preuve de négligence lorsque le service Postee Reco a connaissance du fait que le destinataire a consulté la notification ;
- une Preuve de non réclamation dans le cas contraire.

Le service notifie l'expéditeur et met à sa disposition la Preuve générée

## 3 Preuves

### 3.1 Preuves générées par le service

Le Service produit des Preuves associées aux opérations d'envoi, d'acceptation, de refus ou en cas de non-réclamation d'une LRE. Chaque Preuve contient :

- les informations d'identité de l'Expéditeur ;

- les informations d'identité du Destinataire ;
- un numéro unique affecté par Postee pour la LRE ;
- l'empreinte cryptographique de chaque pièce jointe faisant partie de la LRE.

L'authenticité et l'intégrité de la Preuve est garantie par un cachet électronique avancé, apposé sur la Preuve sur la base d'un certificat identifiant le Service et qualifié au titre du règlement eIDAS. L'heure exacte de chaque opération est garantie par un horodatage électronique, qualifié au titre du règlement eIDAS, apposé sur la Preuve scellée par le cachet électronique. L'intégrité des données transmises est garantie par la présence des empreintes cryptographiques de ces données dans le contenu des Preuves.

Le certificat de cachet électronique utilisé est référencé dans la liste des services de confiance qualifiés au titre du règlement eIDAS.

Postee recourt à des services de son partenaire Certigna, prestataire qualifié de services de confiance au titre du règlement eIDAS, pour les fonctions suivantes :

- Cachet électronique avancé des preuves ;
- Horodatage électronique qualifié des preuves ;
- Délivrance du certificat qualifié de cachet des preuves.

Les Preuves sont mises à disposition des Utilisateurs agissant pour le compte de l'Expéditeur sur le Service. La durée de conservation des preuves est stipulée par l'article 4 des présentes CGU.

Les Expéditeurs et Destinataires sont informés que Postee pourra produire ces Preuves en cas de litige ou sur réquisition judiciaire. Les journaux d'événements (voir à l'article 4) générés et conservés par Postee seront utilisés en complément de ces Preuves pour apporter toutes les informations pertinentes concernant les données délivrées et reçues par le Service.

### 3.2 Vérification des Preuves

Les Expéditeurs qui téléchargent une Preuve doivent en vérifier immédiatement la validité en effectuant les contrôles suivants :

- Contrôle de présence d'un cachet et d'un jeton d'horodatage ;
- Contrôle de l'intégrité de la preuve par validation cryptographique du cachet et du jeton d'horodatage ;
- Vérification du certificat de cachet :
  - o Le certificat doit être l'un de ceux publiés dans la liste de confiance eIDAS pour identifier le service Postee Reco ;
  - o Le certificat doit être, au moment de la création du cachet, dans sa période de validité et ni révoqué ni suspendu ;
- Vérification du jeton d'horodatage :
  - o Le certificat de signature du jeton doit être l'un de ceux publiés dans la liste de confiance eIDAS pour le service d'horodatage partenaire de Postee ;
  - o Le certificat doit être, au moment de l'horodatage, dans sa période de validité et ni révoqué ni suspendu ;
  - o Le jeton d'horodatage doit être qualifié au moment de sa création ;

- Vérification de l'intégrité des données de l'envoi recommandé par comparaison des empreintes présentes dans la preuve avec celles qui peuvent être recalculées sur les données. Cette comparaison nécessite de disposer des données transmises.

La vérification de la validité d'une Preuve peut être réalisée, depuis tout poste disposant d'un accès en ligne, pendant a minima toute la durée de vie des certificats de cachet et de signature du jeton d'horodatage utilisés.

## 4 Conservation des données

Postee conserve dans le cadre de la fourniture du Service :

- les Lettres Recommandées Electroniques envoyées et reçues pour une durée de 10 (dix) ans. Les Expéditeurs ont accès sur le Service aux LRE qu'ils ont envoyées et les Destinataires peuvent télécharger, après acceptation, les LRE reçues. Il incombe aux Utilisateurs qui le souhaitent de procéder au téléchargement de ces données avant l'expiration de leur durée de conservation par le Service ;
- les Preuves cachetées par Postee pour une durée de 7 (sept) ans, conformément aux exigences règlementaires de qualification eIDAS. Les Expéditeurs seuls ont accès sur le Service aux preuves relatives aux LRE qu'ils ont envoyées ;
- les journaux d'événements pour une durée de 7 (sept) ans, conformément aux exigences règlementaires de qualification eIDAS. Ces journaux tracent l'ensemble des opérations effectuées par les Expéditeurs et Destinataires sur le Service, dans le but de fournir des éléments de preuve en cas de litige.

Chacune de ces données est supprimée par Postee à la fin de sa période de conservation prévue.

## 5 Obligations et responsabilités des Utilisateurs

Les Utilisateurs doivent :

- accepter de façon pleine et entière les présentes Conditions Générales d'Utilisation du Service ;
- communiquer des informations exactes lors de leur enregistrement sur le Service ;
- tenir à jour sur le Service les données de leur compte ou informer Postee sans délai de la modification de ces informations ;
- disposer des pouvoirs suffisants pour représenter et engager la personne morale lorsqu'ils s'inscrivent pour le compte de celle-ci, et signaler à Postee sans délai la perte éventuelle de ces pouvoirs ;
- s'ils souhaitent utiliser un moyen d'identification électronique comme modalité de vérification initiale d'identité sur le Service, approvisionner et assurer par eux-mêmes la maintenance de ces moyens ;
- protéger leurs propres systèmes informatiques afin d'éviter toute possibilité d'intrusion malveillante sur le Service via ceux-ci ;
- protéger leurs informations de connexion et leurs secrets d'authentification, terminer toute connexion ouverte sur le Service en fin de session d'utilisation de celui-ci, et signaler à Postee toute compromission avérée ou suspectée de leur moyen d'authentification ;



- respecter leurs obligations contractuelles ou légales, et en particulier la législation en vigueur en matière de traitement de données à caractère personnel ;
- reconnaître la valeur probante des Preuves et des journaux d'événements générés par le Service.

Les Expéditeurs doivent de plus :

- communiquer des informations exactes d'identification et de contact des Destinataires qu'ils désignent lors du dépôt d'une LRE ;
- avoir obtenu le consentement préalable à l'envoi d'un recommandé électronique pour un destinataire non professionnel, ou alternativement de mandater Postee pour ce faire ;
- ne pas introduire lors de leurs envois tout virus, vers, bombe logique ou tout contenu pouvant être assimilés à du courrier non désiré ;
- vérifier les Preuves produites par le Service pour chaque étape du cycle de vie des LRE qu'ils envoient, et signaler à Postee toute non-conformité constatée ;

Les Expéditeurs sont seuls responsables du choix d'utiliser une Lettre Recommandée Electronique pour transmettre des données à un Destinataire, au regard du contexte de cet envoi, notamment réglementaire. Les Expéditeurs sont également seuls responsables de l'exactitude des informations communiquées sur le Destinataire et du contenu des pièces jointes composant la LRE.

Les Destinataires doivent de plus :

- accepter ou refuser une Lettre Recommandée Electronique dans le délai prévu par le Service, sous peine de voir cette LRE comme non réclamé et d'en assumer toutes conséquences, notamment légales ;
- télécharger les données de la LRE sans délai suite à son acceptation, l'acceptation étant considérée sur le Service comme signifiant la bonne réception de la LRE ;
- signaler dans délai à Postee toute difficulté d'utilisation du Service et notamment de téléchargement du contenu des LRE.

Les Destinataires sont seuls responsables des conséquences, notamment légales, qui découleraient de l'acceptation, du refus ou de la non-réclamation ou négligence d'une LRE.

## 6 Obligations et responsabilités de Postee

Postee s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires aux fins de se conformer aux dispositions réglementaires applicables aux Lettres Recommandées Electroniques, et notamment à l'Article 44 du Règlement eIDAS et au code des postes et des communications électroniques.

Postee est responsable de la conformité du Service aux exigences réglementaires en vigueur et à la politique du Service identifiée en préambule.

Postee s'engage à ne pas accéder au contenu des LRE échangées au travers du Service, sauf à la demande expresse d'un Utilisateur concerné ou sur réquisition des autorités. Notamment, Postee ne saurait vérifier la présence, dans les fichiers joints aux LRE, de virus, vers ou autres programmes malveillants.



Postee ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'indisponibilité de l'infrastructure technique de l'Expéditeur et/ou du Destinataire, et notamment du serveur de messagerie employé par l'Expéditeur et/ou le Destinataire.

La responsabilité de Postee ne saurait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable à un cas de force majeure tel que défini par les juridictions françaises et dans les cas suivants : tout ordre ou décision du gouvernement ou d'une entité administrative, catastrophes naturelles, intempéries, émeutes, grèves, guerres, actes de terrorisme, interruption, suspension, réduction ou perturbations électriques ou autres ou les interruptions de réseaux de communications électroniques.

En tout état de cause, la responsabilité totale de Postee à l'égard des Utilisateurs au titre d'un manquement aux CGU ne saurait excéder les montants effectivement perçus par Postee au titre du Service rendu à l'Expéditeur au cours des 12 (douze) mois précédent le fait générateur. Postee ne saurait être tenu pour responsable en cas de mauvaise utilisation du Service du fait de l'Utilisateur.

Postee ne saurait être tenu pour responsable de la perte d'un ou plusieurs identifiants ou moyen d'authentification d'Utilisateur, et, à défaut d'opposition préalable et régulièrement notifiée par écrit à Postee, des conséquences dommageables de l'utilisation de son compte par une personne non autorisée.

Postee ne saurait être tenu responsable de tout préjudice occasionné par l'indisponibilité du Site et/ou des Services.

Postee ne saurait être tenu pour responsable de retards ou d'autres erreurs pouvant se produire dans les transmissions électroniques entre Postee et les Expéditeurs ou Destinataires, du fait de l'absence de fiabilité absolue des transmissions de données sur Internet celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses, parfois saturés à certaines heures de la journée.

Chaque client s'engage à protéger Postee contre toute sanction qui pourrait lui être imposée suite à un manquement du client à ses obligations conformément aux CGU.

Le client est avisé que Postee peut être contraint de divulguer tout contenu pour respecter les lois en vigueur ou si, de manière honnête et sincère, Postee juge qu'une telle action est requise. Cette dernière peut se produire dans le cadre d'une procédure juridique, par exemple pour assurer le respect des CGU, pour répondre à des plaintes ou à des revendications suggérant une violation des droits de tiers, pour protéger ses propres droits ou intérêts, ceux de ses clients, ou encore l'intérêt public.

Les services sont fournis en l'état. Postee ne peut pas être tenu responsable de la détérioration des logiciels du client ni de tout acte de piratage dont le client serait victime en raison de l'utilisation des services, à moins que ce piratage ne soit directement imputable à une faute de Postee.

## 7 Données personnelles des Utilisateurs

Dans le cadre du Service, Postee est amenée à collecter et traiter des données personnelles de ses Utilisateurs. Ces données comprennent notamment :

- Noms et prénoms, adresse de messagerie, adresse postale, coordonnées téléphoniques ;
- Lettres recommandées électroniques envoyées et reçues ;
- Données d'identification électronique utilisées pour l'authentification sur le Service, pouvant intégrer noms, prénoms, genre, date et lieu de naissance,

La collecte de données personnelles intervient lors de l'inscription des Utilisateurs au Service, et à chaque utilisation du Service.

Le traitement des données personnelles des Utilisateurs par Postee respecte la réglementation nationale et européenne applicable, et notamment le Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD). Dans ce cadre, Postee est considérée comme le responsable de traitement.

Postee s'engage à ne pas transmettre, divulguer, vendre, louer ou commercialiser de quelque façon que ce soit les données personnelles des Utilisateurs à des tiers autre que ses prestataires de services, sans l'accord des personnes concernées, sauf en cas d'obligation légale, ou d'injonction émanant d'une autorité judiciaire ou administrative.

Les Utilisateurs disposent, conformément au RGPD, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles conservées par Postee. Ce droit peut être exercé en s'adressant à Postee à l'adresse [hello@postee.io](mailto:hello@postee.io). Les Utilisateurs sont toutefois informés que les données conservées à titre de preuve par Postee, en applications de ses obligations légales de prestataire de service de confiance qualifié, ne pourront faire l'objet d'aucune modification ou suppression. Les durées de conservation des enregistrements concernés sont définies à l'article 3.

## 8 Disponibilité du Service

Postee s'efforce dans la mesure du possible d'assurer aux Utilisateurs la disponibilité à tout moment.

L'accès au Service pourra être momentanément interrompue pour des opérations de maintenance, de mises à jour ou d'améliorations techniques, ou pour des causes indépendantes de la volonté de Postee, en ce compris en cas de force majeure.

Postee garantit un taux de disponibilité du Service de 99.5%, mesuré sur 3 mois glissants hors interruptions de service planifiées, et excepté en cas de sinistre majeur. Dans ce dernier cas, Postee s'engage à rétablir la disponibilité du service dans un délai maximal de 96h.

En tout état de cause, Postee ne saurait être tenu responsable de tout préjudice occasionné par l'indisponibilité du Service.

## 9 Support technique

Postee met à la disposition des Utilisateurs un support technique accessible par mail à l'adresse [hello@postee.io](mailto:hello@postee.io) ainsi que sur la page « Contact » mise à disposition sur le site web Postee.

## 10 Invalidité d'une clause - nullité

Si une partie quelconque des présentes CGU devait s'avérer illégale, invalide ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, le terme ou les termes en question seraient déclarés inexistantes et les termes restants garderaient toute leur force et leur portée et continueraient à être applicables. Les termes déclarés inexistantes seront remplacés par des termes qui se rapprocheront le plus du contenu de la clause annulée et à l'intention initiale de Postee.

## 11 Règlement des différends

Les CGU sont soumises au droit français.

En cas de litige relatif à la fourniture du Service par Postee ou à l'interprétation des présentes CGU, l'Expéditeur ou le Destinataire doit s'adresser en priorité par écrit à Postee par courrier électronique ou postal. Postee s'efforcera de trouver une solution amiable à ce litige.

Tout litige non résolu dans un délai de 3 mois, sera soumis à l'appréciation des tribunaux compétents, et exclusivement du ressort du Tribunal de Commerce du ressort du siège social de Postee, à Amiens.

## 12 Conditions financières

Chaque envoi de LRE est facturé à l'Expéditeur en fonction des tarifs indiqués sur le Site au moment de l'envoi et réitérés sur la Plateforme Postee.

La non-livraison d'une LRE due à une adresse de Destinataire incorrecte, à la non-réclamation du Destinataire ou à tout autre raison hors du contrôle de Postee n'annule pas sa facturation par Postee.

La facturation pour l'utilisation des Services se fait sur une base mensuelle, TVA incluse.

Postee peut permettre aux Utilisateurs d'essayer les Services gratuitement.

Les paiements sont effectués en euros par carte bancaire et/ou, si nécessaire, par prélèvement SEPA via le réseau Internet. Les paiements ne sont confirmés que lorsque les centres de paiement bancaires concernés ont donné leur accord. En cas de refus, les paiements seront automatiquement annulés et le Client en sera informé immédiatement.

Tout montant non payé à la date d'échéance entraîne l'application d'une indemnité forfaitaire de quarante euros hors taxes (40 € HT) pour frais de recouvrement, indépendamment des frais de recouvrement réellement engagés par Postee sur présentation des justificatifs appropriés.

## 13 Absence de droit de rétractation

*Les Membres Consommateurs reconnaissent que les Services sont pleinement exécutés de manière concomitante à l'expédition de la LRE, dont l'exécution immédiate est demandée par l'Expéditeur au moment de l'envoi. En conséquence, le Membre Consommateur renonce expressément à tout droit de rétractation à cet égard.*

L'Utilisateur déclare et reconnaît que :

- les transmissions de données sur Internet ne bénéficient pas d'une fiabilité technique absolue, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses, qui sont parfois saturés à certaines heures de la journée ;
- Postee prend toutes les mesures possibles pour préserver ses Services de l'intrusion volontaire de virus, Postee ne saurait contrôler le contenu des LRE et ne saurait donc garantir que ces dernières sont exemptes de tels virus ;

## 14 Résiliation

Si un utilisateur ne respecte pas une des conditions d'utilisation stipulées dans les CGU, Postee se réserve le droit, sans notification préalable ni compensation financière, et indépendamment de toute autre action légale possible, de suspendre la prestation de l'ensemble ou d'une partie des services. Ceci inclut la possibilité de suspendre partiellement ou complètement l'accès au site, de fermer le compte de l'utilisateur, de bloquer toute future demande d'inscription de sa part, et/ou de considérer le contrat comme automatiquement résilié. Cette résiliation n'annule pas le droit à Postee ou à des tiers de demander des dommages et intérêts. Cette mesure d'exclusion est indépendante de toute action légale, pénale ou civile, que l'utilisateur pourrait subir de la part des autorités publiques, de tiers ou de Postee, si ses actions ont porté atteinte à leurs intérêts.

Chaque utilisateur a la possibilité de fermer son compte, à condition d'envoyer un préavis de 90 jours à [hello@postee.io](mailto:hello@postee.io). La clôture du compte entraîne sa suppression. L'utilisateur est informé que Postee conservera les données d'identité pendant la durée de conservation légale. Si un utilisateur ne respecte pas ses obligations en vertu des CGU, Postee peut signaler cette violation à l'utilisateur et lui donner un délai de 8 jours pour y remédier. Si le problème n'est pas résolu après ce délai, ou si sa résolution est impossible, Postee peut résilier les CGU sans préavis supplémentaire. Postee peut suspendre l'accès à un compte dès la réception de la notification du décès d'un utilisateur ou de la dissolution d'une entité juridique membre.

Postee n'est pas tenu de permettre l'accès et/ou de transférer le contenu associé à un compte à un bénéficiaire ou à un tiers, sauf sur ordre du tribunal ou sur présentation d'une demande valide de la part du notaire en charge de la succession ou d'un représentant autorisé des héritiers, accompagnée d'un certificat de notoriété.

En cas de résiliation, tout dépôt de garantie ou prépaiement effectué par l'utilisateur sera remboursé, moins les montants encore dus à Postee. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de sauvegarder toutes ses données disponibles sur la plateforme Postee avant la résiliation effective des CGU. La résiliation peut entraîner la suppression ou la suspension de l'accès à toutes les informations associées à ce compte.